

Saison 2011-2012

CHAMPIONNAT INTER RÉGIONAL D'ESCALADE

ÉPREUVE DE DIFFICULTÉ



DIMANCHE 4 MARS 2012

SAINT AIGNAN DE GRAND LIEU (44)

Organisé par :



E-mail : auguinluc@orange.fr

csrsportadapte@gmail.com

Avec le soutien de



Comité régional FFME des
pays de la Loire

Ce championnat sera qualificatif pour les compétiteurs du sport adapté pour le 5^{ème} championnat de France escalade, organisé en novembre 2012 à Oloron Sainte Marie.



PRESENTATION DU LIEU D'ACCUEIL

Le championnat régional aura lieu à Saint Aignan de grand lieu (44860), au sud de Nantes, à proximité de l'aéroport Nantes Atlantique.

Il se déroulera dans la salle de « **La Pavelle** » (50 mètres à droite après l'église) dans le centre bourg.

PRESENTATION DES ASSOCIATIONS...

Association du nord Bocage Vendéen, l'association ESA du Bocage regroupe 75 sportifs d'une dizaine d'établissement spécialisés.

Après avoir organisé avec succès le 3^{ième} championnat de France escalade **Sport Adapté en juillet 2008 à la Roche sur Yon**, l'Entente Sportive Adaptée du **Bocage** en partenariat avec le club FFME **VERTI'LAC** organisent son 7^{ième} championnat inter régional.

Le club d'escalade « **Verti'lac** », affilié à la FFME, existe depuis 1998 et a pour objectif de faire découvrir et pratiquer l'escalade du débutant au plus confirmé dans des conditions d'encadrement et de sécurité optimales. Il accueille des enfants, des jeunes et des adultes pour grimper hebdomadairement sur la SAE de la Pavelle. Il organise dans l'année des stages et des sorties à l'extérieur. Par son partenariat avec l'AOPA, il reçoit ponctuellement des jeunes ayant eu des traitements anti-cancéreux.

Le 2 avril 2011, le club a organisé son premier championnat régional escalade sport Adapté.

PROGRAMME PREVISIONNEL

Les catégories d'âges de Benjamins à Vétéran, hommes/femmes et toutes les divisions peuvent être représentées.

DATE : DIMANCHE 4 MARS 2012

Le Comité d'Organisation se réserve le droit d'apporter quelques modifications en fonction du nombre d'inscrits.

9h30 - 10h	Accueil des sportifs, vérification des inscriptions
10h00 – 11h00	1 voie d'Echauffement et 1 voie de test de Division.
11h	Début de la compétition : 2 voies de qualification.
14h00	Challenge vitesse (en fonction du nombre de compétiteurs)
14h30	Demi finale
15h30	Finale
16h15	Podiums et remise des récompenses
17H00	Verre de l'amitié et fin de la compétition.



INFORMATIONS GENERALES

- Lieu de la manifestation

La compétition se déroulera à la **salle de La Pavelle**, SAINT AIGNAN DE GRAND LIEU, Périphérique sud de Nantes, sortie Nantes Atlantique, suivre les panneaux jusqu'à l'entrée du bourg et ensuite le lieu sera fléché par les panneaux FFSA.



- Frais d'inscription :

5 euros, par chèque à l'ordre de **ESA du BOCAGE**. La facturation se fera à votre arrivé sur le lieu de la compétition.

- Restauration/Buvette

Possibilité de se restaurer sur place pour les sportifs et les encadrants. **Les jurys et assureurs seront nourris par l'organisation.**

- Inscriptions

La fiche d'engagement complétée est à retourner avant le **15 février 2012**:

Par courriel : auguinluc@orange.fr

Ou bien par courrier à :

**Centre d'Habitat des Herbiers
Mr VENDE Emmanuel
Bat D
21 rue Marcel Cerdan
85500 Les Herbiers**

De même, le jour de la compétition, les encadrants devront être en possession :

- **du dossier médical des sportifs engagés**
- **du certificat médical si contre-indications**
- **des licences FFSA avec photo.**

- Contacts et numéros utiles

Conseiller Sportif Régional : Delphine RABJEAU 07.87.04.66.66

Comité organisation locale ESA du Bocage: Luc AUGUIN 06 73 07 58 82

Club Verti'Lac : Pascale AGENEAU 06 31 29 94 80



RAPPEL DU REGLEMENT

RAPPEL DU REGLEMENT FFSA applicable jusqu'au 31/08/2013

A. INSCRIPTIONS, ENGAGEMENTS ET INFORMATIONS GENERALES

- Peuvent participer au Championnat Régional d'Escalade Sport Adapté 2012, qualificatif pour le Championnat de France de d'Escalade Sport Adapté :
 - ◇ les sportifs ayant une **licence compétitive FFSA** à jour pour la **saison 2011/2012** (tout grimpeur sans licence, ni certificat médical valide ne pourra concourir)
 - ◇ les sportifs ayant **participé au championnat de son département** s'il y en a un
- **Pour les grimpeurs qui concourent en difficulté :**
 - ◇ Chaque concurrent disposera de son propre baudrier adapté à sa morphologie et conforme aux normes CE en vigueur et en parfait état.
 - ◇ L'organisateur fournit une corde à simple respectant les normes CE
 - ◇ les voies sont « flash » -> après une démonstration de la voie par un ouvreur et sans indication extérieure pendant la tentative du grimpeur.
 - ◇ Pour chaque compétition 2 voies de test de division seront proposées à chaque concurrent afin de vérifier si le compétiteur est bien dans sa division.
 - ◇ L'escalade s'effectue en moulinette et la hauteur atteinte déterminera le classement du concurrent dans chaque phase de la compétition.
- Les entraîneurs accrédités peuvent porter réclamation, accompagner les compétiteurs de D3 dans la zone de transit et accompagner les compétiteurs de D1 dans la zone d'isolement (pour la finale).
- Le responsable des sportifs est chargé de compléter la fiche d'engagement sportif et de la faire parvenir au Comité d'organisation au plus tard le **15 FEVRIER 2012**.

B. LES CATEGORIES D'AGES OFFICIELLES

Les grimpeurs seront inscrits dans l'une des trois divisions en fonction de leur catégorie d'âge :

	Microbe	Poussin	Benjamin(e)	Minime	Cadet (e)	Junior	Senior	Vétéran
SAISON SPORTIVE	né(e) en	né(e) en	né(e) en	né(e) en	né(e) en	né(e) en	né(e) en	né(e) en
2011-2012	2003-2004	2001-2002	2001-2000	1997-1998	1995-1996	1993-1994	1992-1973	1972 et avant

Pour plus de précisions techniques, le règlement est disponible sur le site internet : www.ffsa.asso.fr, rubrique « informations sportives », onglet « textes sportifs »



C. LES EPREUVES PAR DIVISION

		D1	D2	D3
DIFFICULTE	PRE-REQUIS DE LA DIVISION	<ul style="list-style-type: none"> - Grimpe en moulinette des voies de niveau 5 et supérieur - Capable de grimper des un dièdre et sur un support négatif. - Connait ou en cours d'apprentissage du nœud de 8 	<ul style="list-style-type: none"> - Grimpe en moulinette des voies de niveau 4. - Capable de grimper sur un support vertical voire légèrement déversant. - Utilise les changements de mains/pieds et les prises inversées. 	<ul style="list-style-type: none"> - Grimpe en moulinette des voies de niveau 3 ou inférieur - Capable de grimper sur un support incliné positif voire vertical.
	TEST DE DIVISION (par délégation après vérification des inscriptions)	<ul style="list-style-type: none"> - 2 ascensions avec un maximum de 3 - 1^{ère} tentative se fait dans son niveau d'inscription <ul style="list-style-type: none"> * Si échec : 2^{ème} tentative dans le niveau immédiatement inférieur s'il existe * Si réussite : 2^{ème} tentative dans le niveau immédiatement supérieur - A la fin du test, l'arbitre responsable des voies proposera au président du jury un niveau de division pour chaque compétiteur 		
	ENCORDEMENT	Le nœud doit être réalisé par le compétiteur	Le nœud sera réalisé par l'assureur	





FICHE D'ENGAGEMENT EQUIPE

Fiche d'engagement à retourner avant le **15 février 2012**

Centre d'Habitat des Herbiers Mr VENDE Emmanuel Bat D 21 rue Marcel Cerdan 85500 Les HERBIERS

▪ Identité de l'association

N°affiliation :	Nom de l'association :
Nom et prénom du responsable le jour de la compétition : <u>-Tél:</u>	
Noms et prénoms des accompagnateurs :	
Noms et prénoms des entraîneurs souhaitant une accréditation :	
Coordonnées de l'association : <u>-Adresse :</u> <u>-Tél:</u> <u>-E-mail :</u>	

▪ Identification des Grimpeurs

	Division	Noms, Prénoms	Sexe	Date de naissance	N° de licence	Compétition « Difficulté »	Niveau en « moulinette »
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							

▪ Visa du Président du Comité Départemental (Obligatoire si un championnat départemental a eu lieu)

Avis :	Signature et Cachet :
---------------	------------------------------